



MAIRIE DE MONDOUBLEAU

Département de Loir et Cher – Arrondissement de Vendôme – Canton du Perche

Procès-verbal de la séance de Conseil Municipal du MARDI 1er JUILLET 2025 à 19H

L'an deux mil vingt-cinq, le MARDI 1er JUILLET à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude THUILLIER, Maire

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 13

Nombre de membres présents : 10

Date de convocation : 24 juin 2025

Etaient présents : Jean-Claude THUILLIER, Fanny MAZEAUD, Claude BOULAY, Odile CAPITAINE, Adeline MULOWSKY, Jean-Pierre ROCHET-CAPELLAN, Soizic POULET-MATHIS, Christian BONIN, Anne-Marie LEROY et Martine GRAZIANI.

Absents excusés : Laëtitia SAROUL, Charles RICHARDIN

Absent(s) : Jean-Christophe HULLIN

Pouvoirs : Laëtitia SAROUL à Jean-Claude THUILLIER, Charles RICHARDIN à Soizic POULET-MATHIS

Madame **Fanny MAZEAUD** a été nommée secrétaire de séance.

0 – Approbation du précédent procès-verbal de séance

Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du Lundi 2 JUIN 2025 qui a été transmis à tous les conseillers municipaux.

Le procès-verbal est approuvé avec 2 votes contre (S. POULET-MATHIS et C. RICHARDIN par procuration).

1 – Démission d'un conseiller municipal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Jean-Michel BRIMBOEUF issu de la liste « Écouter et Agir Ensemble » a présenté sa démission de ses fonctions de conseiller municipal par lettre reçue en mairie le 13 juin 2025.

Dès réception, cette lettre de démission a été adressée pour information à Monsieur le Sous-Préfet de Vendôme conformément à l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui stipule que : « *Les démissions des membres du Conseil Municipal sont adressées au Maire. La démission est définitive dès sa réception par le Maire, qui en informe immédiatement le représentant de l'Etat dans le département* ».

Considérant que les candidats de la liste « Ecouter et Agir Ensemble » ont été élus en totalité, le siège du dernier conseiller démissionnaire restera vacant et l'effectif du Conseil Municipal de Mondoubleau est désormais de 13 membres.

2 – Mise à jour des commissions municipales et des représentations extérieures

Suite aux démissions de Monsieur Thierry LOUVEL, Monsieur Stéphane MONNERET et Monsieur Jean-Michel BRIMBOEUF, et à l'installation de la nouvelle conseillère municipale, il convient de mettre à jour les membres des Commissions Municipales.

Il est rappelé que tous les conseillers Municipaux font partie des commissions Budget-Finances et Propositions-Idées nouvelles.

Suite à la mise à jour, la liste des membres des Commissions Municipales est désormais la suivante :

COMMISSIONS MUNICIPALES	MEMBRES
Lien Social et Communication <i>5 membres</i>	ODILE CAPITAINE LAËTITIA SAROUL JEAN-PIERRE ROCHET CAPELLAN CLAUDE BOULAY FANNY MAZEAUD
Vie Communale (animations, sport, loisirs, culture) <i>6 membres</i>	CLAUDE BOULAY FANNY MAZEAUD ADELINE MULOWSKY JEAN-CHRISTOPHE HULLIN ANNE-MARIE LEROY MARTINE GRAZIANI
Economie (artisanat, commerce, tourisme) <i>4 membres</i>	ADELINE MULOWSKY JEAN-PIERRE ROCHET CAPELLAN JEAN-CHRISTOPHE HULLIN MARTINE GRAZIANI
Cadre de Vie (aménagement de l'espace, voirie, bâtiments, patrimoine, habitat séniors) <i>9 membres</i>	FANNY MAZEAUD ODILE CAPITAINE CLAUDE BOULAY SOIZIC POULET-MATHIS LAËTITIA SAROUL CHRISTIAN BONIN JEAN-CHRISTOPHE HULLIN ANNE-MARIE LEROY MARTINE GRAZIANI
Propositions et Idées Nouvelles <i>Membres : ensemble des Conseillers Municipaux</i>	FANNY MAZEAUD CLAUDE BOULAY ADELINE MULOWSKY LAËTITIA SAROUL ODILE CAPITAINE JEAN-PIERRE ROCHET CAPELLAN CHARLES RICHARDIN SOIZIC POULET-MATHIS JEAN-CHRISTOPHE HULLIN CHRISTIAN BONIN ANNE-MARIE LEROY MARTINE GRAZIANI

Budget-Finances <i>Membres : ensemble des Conseillers Municipaux</i>	FANNY MAZEAUD CLAUDE BOULAY ADELINE MULOWSKY LAËTITIA SAROUL ODILE CAPITAINE JEAN-PIERRE ROCHET CAPELLAN CHARLES RICHARDIN SOIZIC POULET-MATHIS JEAN-CHRISTOPHE HULLIN CHRISTIAN BONIN ANNE-MARIE LEROY MARTINE GRAZIANI
Commission MAPA <i>(Marchés Publics à Procédure Adaptée)</i> Avis CONSULTATIF pour marchés MAPA à partir de 40.000 € H.T.	ODILE CAPITAINE JEAN-PIERRE ROCHET-CAPELLAN CLAUDE BOULAY FANNY MAZEAUD

Monsieur le Maire demande à ce qu'il y ait un membre de l'opposition dans la commission MAPA.

-Modification de la Commission de contrôle des listes électorales :

Il est rappelé que dans les communes de 1.000 habitants et plus, dans lesquelles deux listes ont obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement, la commission est composée comme suit :

- 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau du conseil parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission,
- 2 conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau du conseil, parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission.

Il est proposé que la composition de ladite commission soit fixée de la façon suivante :

3 CONSEILLERS MUNICIPAUX DE LA LISTE MAJORITAIRE
- Laëtitia SAROUL
-ROCHET-CAPELLAN Jean-Pierre
-Adeline MULOWSKY
2 CONSEILLERS MUNICIPAUX DE LA 2^{ème} LISTE
-HULLIN Jean-Christophe
- POULET-MATHIS Soizic

-Mise à jour des représentations extérieures -syndicats intercommunaux :

Représentation directe de la Commune par les délégués du Conseil Municipal

Suite à la démission de Monsieur Thierry LOUVEL, il est nécessaire de procéder à son remplacement au sein du SIVOM de Mondoubleau-Cormenon :

<u>SIVOM de Mondoubleau-Cormenon</u> Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple Compétence pour la production, l'alimentation, la distribution en eau potable et la collecte et le traitement des eaux usées	<u>2 titulaires :</u> - Claude BOULAY -Jean-Claude THUILLIER <u>2 suppléants :</u> -Laëtitia SAROUL -Odile CAPITAINE
--	---

Suite à la démission de Monsieur Stéphane MONNERET, il est nécessaire de procéder à son remplacement au sein de :

<u>SIDELC 41</u> Syndicat Intercommunal de Distribution d'Energie de Loir-et-Cher	<u>1 titulaire :</u> -Jean-Claude THUILLER <u>1 suppléant :</u> -Jean-Pierre ROCHET-CAPELLAN
<u>Syndicat Intercommunal de Vidéo Protection du Loir et Cher</u>	<u>2 titulaires :</u> -Claude BOULAY -Fanny MAZEAUD <u>1 suppléant :</u> -Christian BONIN

Suite à la démission de Monsieur Jean-Michel BRIMBOEUF, il est nécessaire de procéder à son remplacement au sein de :

Représentation indirecte de la Commune par l'intermédiaire de la Communauté de Communes des Collines du Perche : les représentants de la Commune sont désignés par la Communauté de Communes sur proposition du Conseil Municipal de Mondoubleau.

Les propositions du Conseil Municipal sont les suivantes :

<u>S.M.V.S.</u> Syndicat Mixte à Vocation Sportive du Perche de Mondoubleau	<u>2 titulaires :</u> -Adeline MULOWSKY -Jean-Claude THUILLIER <u>2 suppléants :</u> - Odile CAPITAINE - Claude BOULAY
<u>Syndicat des Rivières des Collines du Perche</u>	<u>1 titulaire :</u> -Fanny MAZEAUD <u>1 suppléant :</u> -Jean-Claude THUILLIER

3 – Restitution de l'étude préalable des vestiges du château et des fortifications

L'architecte Monsieur Anthony LORGEOU a présenté son étude préalable sur les vestiges du château et des fortifications le 16 mai dernier et Monsieur le Maire en présente la restitution.

Monsieur le Maire rappelle que des capteurs ont été posés pendant 1 an (du 24/04/23 au 16/05/24). Cette période d'instrumentation a permis d'observer une légère instabilité de la partie nord du rempart mais les mesures ne mettent pas en évidence une aggravation importante de l'état de stabilité du rempart (amplitudes faibles des mouvements).

A l'issue de son étude, Monsieur LORGEOU propose une priorisation des travaux de confortement à programmer :

1. La courtine Est : le montant de l'enveloppe prévisionnelle travaux + études s'élèverait à 319.000€ TTC
2. Le Donjon et sa première enceinte : le montant de l'enveloppe prévisionnelle travaux + études s'élèverait à 569.000€ TTC
3. La geôle : non chiffrée
4. La courtine Sud : non chiffrée

Monsieur J.P. ROCHET-CAPELLAN demande si l'architecte a donné un délai. Monsieur le Maire répond que non mais il faudra programmer les travaux. Cela n'empêche pas de réaliser les aménagements touristiques en lien avec le budget participatif.

D'autres problèmes de sécurisation sont évoqués :

- Le mur Rue du Tertre,
- Le mur Rue des Poilus (contentieux en cours)
- Le mur Rue Prillieux (Rue Doré).

4 – Propositions de financement pour les travaux de l'église

Monsieur le Maire informe que la Commune a reçu l'arrêté préfectoral portant attribution de la subvention au titre de la DETR – programme 2025. Le montant alloué est de 134.893,25€.

Considérant qu'il est nécessaire de réaliser un prêt pour assurer une partie des travaux de restauration des toitures de l'église, 3 organismes bancaires ont été consultés.

Considérant les offres de prêts, les caractéristiques et les conditions générales présentées par le Crédit Agricole ;

Proposition de financement moyen terme :

Organisme financeur	CRÉDIT AGRICOLE
Montant du contrat de prêt	200.000€
Objet	Restauration des toitures de l'église
Durée	20 ans
Type d'amortissement	Échéances constantes
Taux fixe	3,49%
Échéance trimestrielle	3.483,65€
Frais de dossier	200€
Délai de déblocage	12 mois maximum après la date d'édition du contrat

Proposition de financement prêt-relais :

Organisme financeur	CRÉDIT AGRICOLE
Montant du contrat de prêt	100.000€
Objet	Financement FCTVA et subventions des travaux de l'église
Durée	2 ans
Type d'amortissement	In fine en capital
Taux fixe	2,58%
Montant de la 1 ^{ère} échéance trimestrielle (intérêts)	645,00€
Dernière échéance (capital+intérêts)	100.645,00€
Frais de dossier	150€
Délai de déblocage	12 mois maximum après la date d'édition du contrat
Remboursement anticipé	Remboursement par anticipation possible sans indemnités

Les propositions du Crédit Agricole sont acceptées à la majorité avec 2 abstentions (S. POULET-MATHIS et RICHARDIN par procuration)

5 – Signature des statuts de L'EGRENNE

Monsieur le Maire informe que l'Assemblée générale constitutive de l'Association du Tiers-Lieu de Compétences L'EGRENNE aura lieu le Lundi 7 juillet 2025. A ce titre, tous les conseillers ont reçu les statuts, le règlement intérieur ainsi que les montants des cotisations proposés au vote.

Monsieur le Maire lit aux conseillers la définition des lieux DEFFINOV donnée par l'Etat. L'EGRENNE est lauréat DEFFINOV.

Monsieur le Maire rappelle que l'Etat et la Région soutiennent le projet, que la commune porte la rénovation du bâtiment, qu'elle le confie à une association qui réunit 13 membres du consortium. L'Etat a financé un cabinet juridique pour accompagner sur le choix de la structure juridique.

Le projet présenté par les architectes a été retravaillé pour entrer dans le budget initial. Certains postes sont imposés par l'ABF. Une demande de subvention au titre du périmètre des abords va être présentée à la DRAC.

Tous les partenaires signataires seront considérés comme membres fondateurs.

La Chambre d'Agriculture, membre du Consortium, qui a changé de président en 2025, ne souhaite pas être signataire pour le moment.

Monsieur le Maire souligne que les entreprises locales sont très favorables à la création de L'EGRENNE. Des rencontres ont déjà eu lieu avec les entreprises THYREAU, TRIGANO, SIPLAST et les Abattoirs SNV de Droué.

Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour que la Commune devienne membre fondateur.

La proposition est adoptée avec 2 voix contre (S. POULET-MATHIS et C. RICHARDIN par procuration).

6 – Personnel communal : création d'un poste saisonnier aux services techniques

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L.332-23-2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximum de 6 mois sur une période de 12 mois consécutifs.

Monsieur le Maire expose également au Conseil Municipal la nécessité de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin dû à un accroissement saisonnier d'activité lié à l'entretien estival des espaces verts.

D'autre part, Monsieur le Maire précise que suite à une formation organisée par l'Egrenne, la commune a accueilli un stagiaire du 2 au 23 juin 2025 au sein des services techniques. Ce stagiaire ayant donné entière satisfaction, il est proposé de le recruter pour ce contrat saisonnier.

Cet agent assurera à temps complet les missions d'agent polyvalent pour l'entretien des espaces verts et des espaces publics sur le grade d'Adjoint Technique Territorial relevant de la catégorie C. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367, indice majoré 366 du grade de recrutement.

La proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

7 – Personnel communal : participation financière à la complémentaire santé des agents

Monsieur le Maire rappelle qu'actuellement les agents de la collectivité bénéficient d'une participation financière pour des contrats individuels de prévoyance souscrits directement par eux auprès de mutuelles dès lors que ces contrats sont labellisés. Cette participation financière est d'un montant mensuel de 16€ pour tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie Maintien de Salaire labellisée. Actuellement, 7 agents bénéficient de la participation financière de la commune, soit un coût sur 12 mois de 1344€

Suite au Décret du 20 Avril 2022 et à l'accord national du 11 juillet 2023, les obligations pour l'employeur sont les suivantes :

- Participer financièrement à la complémentaire prévoyance au plus tard au 1^{er} janvier 2025, avec un montant minimum d'au moins 7€ (montant moyen 17€, montant appliqué à ce jour de 16€)
- Participer financièrement à la complémentaire santé au plus tard au 1^{er} janvier 2026, avec un montant minimum d'au moins 15€ (montant moyen 22€)

Il est proposé au Conseil Municipal de verser une participation financière mensuelle de 20€ à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une Garantie Complémentaire Santé labellisée à compter du 1^{er} janvier 2026.

La mise en place de cette participation devra être soumise au Comité Social Territorial (CST).

La proposition est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRES DIVERSES

INFOS COMMUNAUTAIRES :

La taxe de séjour pour les locations de tourisme est mise en place à compter du 1^{er} janvier 2026.

QUESTIONS DIVERSES

NÉANT

-Dates à retenir :

Prochain Conseil Municipal	LUNDI 1er SEPTEMBRE 2025 à 19H00
-----------------------------------	---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H00

Le Maire

Jean-Claude THUILLIER

La Secrétaire de séance



Fanny MAZEAUD